

13

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS

DE L'ANNÉE 1897

PAR

M. SALOMON REINACH

Lu dans la séance du 9 juillet 1897

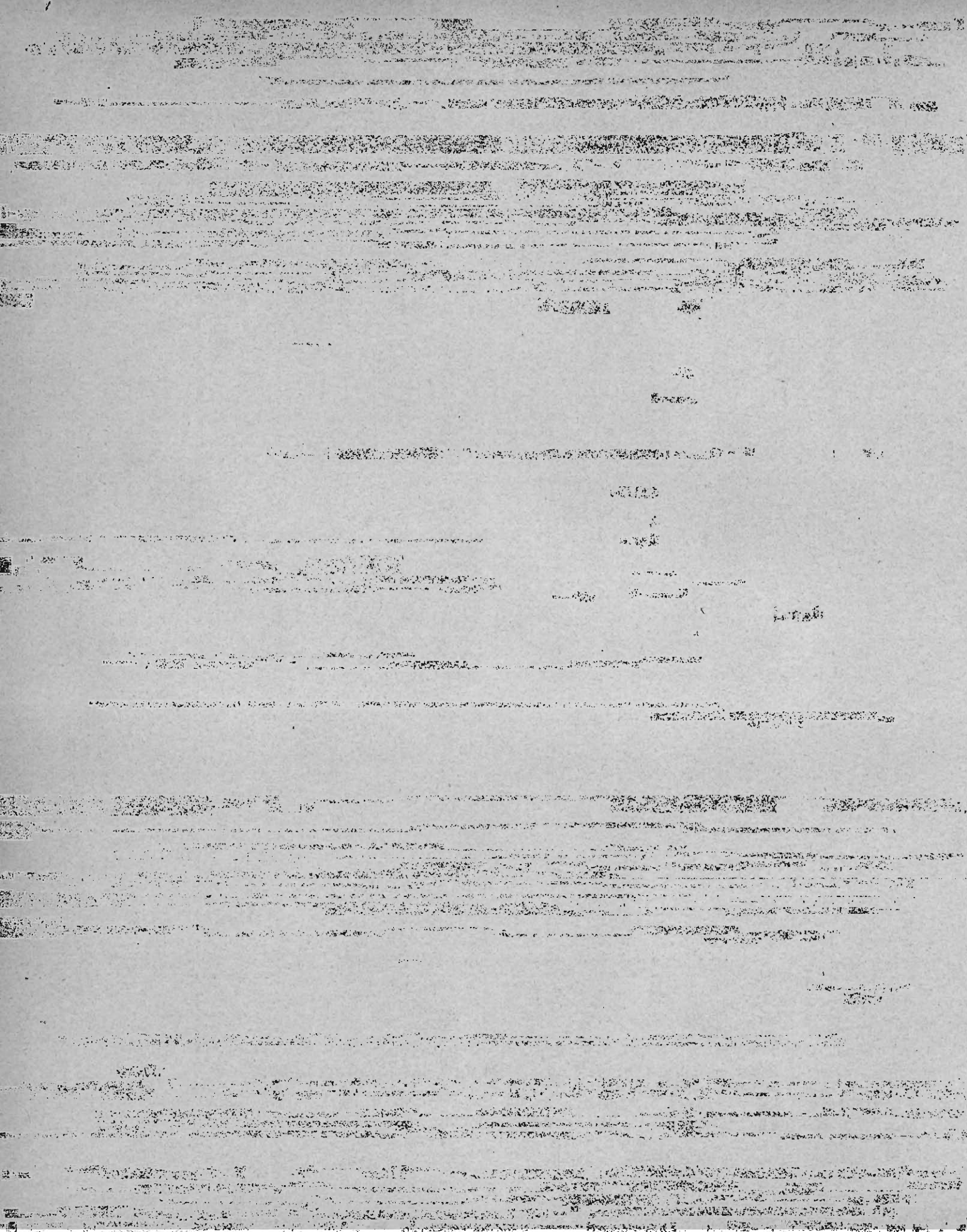


PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC XCVII



INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS

DE L'ANNÉE 1897

PAR

M. SALOMON REINACH

Lu dans la séance du 9 juillet 1897



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC XCVII

INSTITUT.
1897—21.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS

DE L'ANNÉE 1897

PAR

M. SALOMON REINACH

Lu dans la séance du 9 juillet 1897

MESSIEURS,

Cette année encore, vu le niveau élevé des ouvrages qui lui ont été soumis, votre Commission a dû demander l'autorisation de décerner une quatrième médaille. Elle regrette de n'avoir pu faire davantage et que le nombre restreint des mentions dont elle dispose ne lui ait pas permis de rendre hommage à tous les travaux de mérite entre lesquels elle a dû se prononcer. Le caractère du concours de 1897 est la prédominance des études historiques sur l'archéologie; les concurrents que vous avez distingués sont tous des historiens. C'est là un fait assez

insolite, que votre Commission constate, mais dont elle ne songe pas à s'alarmer. Les concours des années précédentes lui ont suffisamment prouvé que les études d'archéologie nationale sont en honneur; entre elles, d'ailleurs, et les recherches proprement historiques, il existe aujourd'hui des liens trop étroits pour que la prospérité des unes ne soit pas, dans l'ensemble, inséparable de la prospérité des autres.

En décernant la première médaille à M. C.-J. Beautemps-Beaupré, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVI^e siècle*, votre Commission a voulu récompenser non seulement une œuvre considérable et originale, mais toute une existence d'étude et de labeur. L'ouvrage comprend aujourd'hui huit volumes, publiés de 1877 à 1896. Les quatre premiers, soumis à l'Académie en 1883, avaient déjà obtenu la première médaille au concours des Antiquités de la France. M. Beautemps-Beaupré a retrouvé, réuni et édité, toutes les coutumes de l'Anjou et du Maine des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. C'est la matière des quatre gros volumes, déjà couronnés, qui composent la première partie de l'œuvre. L'auteur a entrepris ensuite l'histoire des juridictions de ces deux provinces : c'est la matière des quatre volumes suivants. La série des coutumes et des styles comprend des documents, presque tous inédits, qui étaient dispersés en France, en Angleterre et en Italie. M. Beautemps-Beaupré a mis à contribution, pour les réunir, les bibliothèques de Paris, le British Museum, la Bibliothèque du Vatican. Ce recueil constitue un répertoire du plus grand prix pour l'histoire

du droit dans les deux provinces d'Anjou et du Maine. Il permet d'en suivre de siècle en siècle le développement et de mesurer l'influence croissante du droit romain et du droit parisien, ces deux facteurs principaux de l'unification du droit français. L'histoire des juridictions pendant la période féodale, qui fait suite à cette collection de textes, est une série d'études détaillées sur les actes des comtes d'Anjou, les sénéchaux de l'Anjou et du Maine, les chanceliers, les offices de judicature, les juges ordinaires et leurs lieutenants, la tenue de l'assise, les prévôts, le ministère public, les greffes, les chambres des comptes d'Angers et du Mans, les eaux et forêts, etc. Tous ces chapitres sont fondés sur une connaissance exacte des documents angevins et manceaux que M. Beautemps-Beaupré recueille et étudie depuis de longues années. Il a fait suivre cette seconde partie d'un quatrième volume, publié en 1896, qui contient un choix de chartes et de pièces d'archives sous ce titre : *Preuves des institutions de l'Anjou et du Maine*.

Assurément, on peut adresser à l'auteur quelques critiques : certains textes auraient pu être publiés avec plus de correction ; les chartes et documents divers, servant de preuves à l'histoire des institutions, devaient être accompagnés d'un bref résumé qui fait défaut. Peut-être aussi les études qui remplissent les trois premiers volumes de la seconde partie auraient-elles pu être présentées dans un ordre plus logique. Mais ces imperfections de mise en œuvre, si l'on peut dire, ne portent atteinte ni au caractère scientifique, ni à la portée historique de l'ensemble. La reconnaissance des travailleurs a ratifié par avance le suffrage de votre Commission.

La seconde médaille est décernée à M. P.-M. Perret, auteur d'une *Histoire des relations de la France avec Venise du XIII^e siècle à l'avènement de Charles VIII* (2 vol. in-8, Paris, 1896). M. Perret, mort récemment, a traité un sujet complexe et difficile à l'aide de documents, en grande partie inédits, qu'il a recueillis avec soin et dont il a su très habilement extraire la substance. Les deux premiers chapitres, qui résument l'histoire de Venise dans ses rapports avec la France au XIII^e et au XIV^e siècle, sont un peu brefs. Si M. Perret avait vécu, il les aurait certainement développés; dans l'état où il les a laissés, on ne peut guère les considérer que comme une introduction à la période suivante. L'ouvrage devient vraiment original et profond à partir du règne de Charles VII. Là, même après M. de Beaucourt, M. Perret a trouvé moyen de renouveler le sujet par l'apport de faits inédits qui permettent une appréciation plus sûre tant de la politique française que de la politique vénitienne. Il a utilisé, d'une manière qui semble définitive, les riches archives de Venise. L'auteur avait commencé par dépouiller minutieusement, au point de vue des relations de la République avec la France, tous les registres du Sénat de Venise jusqu'à la fin du XV^e siècle. Ses copies, déposées actuellement à l'École des chartes, ont déjà été consultées et le seront encore par les érudits qui étudient notre histoire diplomatique à la fin du moyen âge. Les pièces justificatives, imprimées à la fin du second volume, et parmi lesquelles nous signalerons des extraits d'un Traité inédit du gouvernement de Venise, ne donnent qu'une idée bien incomplète de la masse des documents réunis par M. Perret. Procédant avec une louable so-

briété, il s'est borné le plus souvent à citer par extraits, au bas des pages, les textes sur lesquels il a fondé ses conclusions. Bien entendu, à côté des manuscrits, il a mis à profit tout ce qui a été imprimé, en France, en Italie et en Allemagne, sur l'important sujet qu'il avait entrepris de traiter. L'exposition est toujours claire, la rédaction d'un style correct et animé. Les lacunes que présente l'ouvrage, même pour le XV^e siècle, ne s'expliquent que trop par les progrès de la maladie qui arrêta M. Perret en plein travail. Le récit, qui devait, semble-t-il, se poursuivre jusqu'à la fin du règne de Charles VIII, s'interrompt à l'année 1484; encore a-t-il fallu, pour arriver à cette date, reproduire un mémoire de l'auteur, datant de 1891, sur le renouvellement par Charles VIII des traités conclus avec Venise en 1478. Ces circonstances diminuent la valeur du livre, mais non l'estime qu'inspirent le talent et l'activité de M. Perret. Toutes les parties de son œuvre, même les moins achevées, portent l'empreinte d'une maturité d'esprit, d'une rigueur de méthode qui en assurent le succès et la durée.

M. R. Merlet, qui obtient la troisième médaille, nous a soumis un volume intitulé : *la Chronique de Nantes, publiée avec une introduction et des notes* (Paris, 1896). Cette Chronique, telle que M. Merlet a cru pouvoir la restituer, est une compilation rédigée au XI^e siècle et destinée à conserver le souvenir des événements accomplis en Bretagne depuis le milieu du IX^e siècle jusqu'au milieu du XI^e. La Chronique originale était conservée dans un manuscrit du chapitre de Nantes, qui semble avoir disparu au XVI^e siècle; les prin-

cipaux passages en avaient heureusement été copiés, au cours du siècle précédent, sur les cahiers de deux volumes, dont l'un, jadis employé par Dom Lobineau, n'est plus connu, et dont l'autre appartient à notre confrère M. de La Borderie. De plus, la substance d'une grande partie de la Chronique de Nantes a passé dans le *Chronicon Briocense*, compilation qui paraît dater du premier quart du XV^e siècle. D'un autre côté, Pierre Le Baud, qui écrivait à la fin du même siècle, a fait beaucoup d'emprunts à la Chronique pour composer ses deux Histoires de Bretagne. Enfin, un fragment assez considérable de la Chronique a été publié en 1717 par Dom Martène d'après un manuscrit de la Chartreuse de Valdicu.

M. Merlet a montré, par de très ingénieux rapprochements, qu'on pouvait, en puisant à ces quatre sources, reconstituer à peu près entièrement la Chronique de Nantes. Il a exposé les principes qui l'ont guidé dans l'établissement du texte, en mettant toujours le lecteur à même de distinguer les divers éléments de la restitution. L'auteur n'a pas été moins heureux dans une autre partie de sa tâche, consistant à rechercher les origines de la Chronique et à en déterminer la valeur. Il a mis hors de doute que le compilateur travaillait au milieu du XI^e siècle; il a très bien expliqué le caractère essentiellement nantais et par suite *anti-breton* de plusieurs articles. On doit particulièrement louer les pages consacrées à l'examen du texte que Sirmond avait découvert dans un manuscrit du Mont-Saint-Michel et qu'il a publié sous le titre de *Indiculus de episcoporum Britonum depositione*. Contrairement à l'opinion générale, qui voit dans l'*Indiculus* un document de la fin du IX^e siècle,

utilisé par l'auteur de la Chronique, M. Merlet a soutenu que le fond de ce texte a été inspiré par la Chronique de Nantes. Bien que ses arguments n'aient pas encore été acceptés sans réserve, ils méritent d'être pris sérieusement en considération; on devra en tenir grand compte, à l'avenir, pour comprendre et juger la politique religieuse de Noménoé.

Grâce à l'édition que M. Merlet nous a donnée de la Chronique, document dont la critique n'avait pas encore été faite, nous possédons aujourd'hui un témoignage de haute valeur pour l'histoire de la Bretagne du IX^e au XI^e siècle. C'est là un résultat considérable et que le suffrage de l'Académie devait consacrer.

En demandant la permission de décerner une quatrième médaille, votre Commission s'est préoccupée de mettre en relief la publication, due à M. Jean Lemoine, de la *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis* (1328-1344), *suivie de la continuation de cette Chronique* (1344-1364) (Paris, 1896). M. Lemoine a fait preuve d'une remarquable sagacité en étudiant l'activité historique de l'abbaye de Saint-Denys au XIV^e siècle. Jusqu'à présent, on ne connaissait, pour cette époque, que les noms de deux chroniqueurs, Guillaume de Nangis, mort au début, et le moine Yves. Le texte inédit que publie M. Lemoine donne, en 1329, le nom de Richard Lescot (*Ricardus Scoti*). M. Lemoine rapporte ce qu'on sait de sa vie et de ses écrits, indique la part qui lui revient dans la continuation de Guillaume de Nangis et montre comment il a été continué lui-même.

Cette découverte a son importance et la valeur en est encore accrue par l'exposé méthodique et clair dont elle a été l'objet.

La première mention revient à M. Abel Rigault, auteur d'un bien curieux volume : *le Procès de Guichard, évêque de Troyes* (Paris, 1896). Guichard était accusé de nombreux méfaits, entre autres de l'envoûtement de la reine de France, femme de Philippe le Bel, et de l'empoisonnement de la reine douairière de Navarre. M. Rigault a donné un résumé, aussi nourri que lucide, des pièces de ce grand procès de sorcellerie, qui ne dura guère moins de cinq années (1308-1313). Ce résumé abonde en précieux renseignements sur la vie privée et les croyances des contemporains de Philippe le Bel. En dehors des longues pièces de procédure qui remplissent tout un carton du Trésor des chartes et que personne, jusqu'ici, n'avait eu le courage de lire entièrement, l'auteur a recueilli nombre d'informations sur l'évêque Guichard en divers fonds d'archives et dans les collections de la Bibliothèque Nationale. On trouve, à la suite de son livre, le texte de vingt-deux pièces justificatives et la substance d'environ trois cents témoignages produits au cours du procès. Si l'histoire générale n'a que peu à glaner parmi les faits si nombreux que M. Rigault a mis en lumière, il faut convenir que cette cause célèbre est un chapitre singulièrement instructif de l'histoire des mœurs au début du XIV^e siècle. L'érudit auquel nous devons aujourd'hui de la bien connaître s'est montré tout à fait à la hauteur de la tâche qu'il avait assumée.

Votre Commission attribue la deuxième mention à M. Jules Chevalier (*Essai historique sur l'église et la ville de Die*, 2 vol., Montélimar, 1888 et 1896). Cette monographie, pleine de renseignements et de faits, a été composée avec soin. L'auteur est au courant des travaux relatifs à sa province, comme aussi des résultats de l'histoire générale. On peut même lui reprocher d'avoir trop souvent arrêté la marche de son récit par l'exposé de questions qui ne s'y rattachent pas directement. Mais c'est là un écueil auquel on n'échappe guère quand on poursuit, à travers les siècles et les révolutions politiques, l'histoire d'une ville. Il serait à souhaiter que nous eussions, pour beaucoup de cités françaises, des histoires aussi consciencieusement étudiées et témoignant de connaissances aussi étendues.

Si la *Gallia Judaica* de M. H. Gross, traduite sur le manuscrit de l'auteur par M. M. Bloch (Paris, 1897), ne vient qu'en septième ligne dans l'ordre des travaux que nous distinguons, ce n'est pas que votre Commission ait méconnu l'importance et l'originalité d'une œuvre dont le sous-titre explique assez l'objet : *Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*. Mais l'auteur, dont l'érudition est très vaste, qui a eu recours à des sources imprimées et manuscrites peu accessibles, ne semble pas avoir défini assez sévèrement le plan de son travail. Ce dictionnaire géographique est en même temps un dictionnaire biographique ; M. Gross a voulu, d'une part, donner les formes hébraïques des noms de lieu de la France, d'autre part, faire, à propos de chaque ville, la biographie des Juifs notables qui y sont nés ou qui y ont vécu. Ce manque d'unité

dans l'objet du livre a eu pour résultat quelque confusion ; en outre, les formes anciennes (latines ou françaises) des noms de lieu ne sont pas toujours correctement établies. Quoi qu'il en soit de ces imperfections, la *Gallia Judaïca*, fruit de recherches étendues et difficiles, est destinée à rendre service à la science, conjointement avec le grand travail sur les rabbins français publié dans les tomes XXVII et XXXI de l'*Histoire littéraire de la France*.

L'*Essai sur les Présidiaux* de M. E. Laurain (Paris, 1896), qui obtient la quatrième mention, est, à vrai dire, mieux qu'un essai : c'est l'histoire complète d'une institution judiciaire, qui, créée en 1552, a duré jusqu'à la Révolution. Toutes les questions qui concernent l'origine, la compétence, l'organisation de cette juridiction sont étudiées de première main et résolues de façon très satisfaisante. Assurément, le sujet était connu dans ses grandes lignes, par des travaux que M. Laurain cite et utilise, mais les recherches de l'auteur l'ont suffisamment renouvelé pour que l'on puisse rendre hommage non seulement à l'exactitude, mais à l'originalité et à la vigueur de son esprit.

MM. Louis de Santi et A. Vidal obtiennent la cinquième mention pour un ouvrage intitulé : *Deux livres de raison (1517-1550), avec des notes et une introduction sur les conditions agricoles et commerciales de l'Albigeois au XVI^e siècle* (Paris et Toulouse, 1896). Ces deux livres de raison, l'un et l'autre en langue vulgaire de l'Albigeois, sont d'inégale importance. Le second, celui de Guilhem Masenx, fermier de la commanderie de Saint-André-de-Gaillac et riche

marchand, fournit d'intéressants renseignements sur le commerce, l'exploitation des terres, etc., pour la période de 1518 à 1547. L'écriture en est très difficile, comme on peut s'en assurer à la Bibliothèque Nationale, à laquelle les éditeurs ont bien voulu faire don du manuscrit. Les lectures adoptées par MM. de Santi et Vidal sont loin d'être toujours bonnes; on peut également faire des réserves sur leur connaissance de la langue et sur le vocabulaire qui termine l'ouvrage. En revanche, l'introduction, qui est tout un livre, mérite de grands éloges. Les auteurs y ont groupé une foule d'informations précises sur le commerce, sur l'industrie, sur la condition des ouvriers, les impôts, les poids et mesures en Albigeois pendant la première moitié du XVI^e siècle. Ces recherches sont bien conduites et forment la suite naturelle des études du même genre, mais relatives à une époque plus ancienne, que M. Forestié a placées en tête de son édition des livres de comptes des frères Bonis.

Le titulaire de la sixième mention, M. H. Malo, nous a soumis un travail manuscrit: *Renaul de Dammartin et la coalition de Bouvines*. C'est un ouvrage écrit avec facilité, fondé sur de nombreux documents, dont plusieurs étaient inédits et ont été copiés dans différents dépôts d'archives, tant en France qu'en Angleterre. Il semble que l'auteur ait parfois dépassé, dans ses affirmations, les données de ses sources et qu'il n'ait pas su toujours se mettre en garde contre des généralisations trop hardies. Mais ces défauts, et d'autres qu'on pourrait signaler, disparaîtront sans doute à l'impression. Tel qu'il est, ce mémoire est

une utile contribution à l'étude du règne de Philippe-Auguste; il est désirable que l'auteur, encouragé par le témoignage de l'Académie, le revise et se décide à le publier.

En dehors des ouvrages que la force du concours n'a pas permis de récompenser, mais dont votre Commission estime qu'il faut cependant dire quelques mots, se place ici la *Collection des textes pour servir à l'étude de l'enseignement de l'histoire*. Cette collection (1886 à 1896), publiée sous les auspices de la Société historique, comprend actuellement dix-neuf volumes, dont plusieurs ont déjà été récompensés dans nos concours. Si votre Commission n'a pas cru devoir accorder une médaille ou une mention à un ensemble aussi remarquable, c'est qu'il s'agit d'un travail collectif, dû à dix-neuf collaborateurs; il lui a semblé qu'une petite bibliothèque historique, dont l'unité tient seulement au mode de publication, ne rentrait pas dans les conditions ordinaires du concours. Mais elle tient à reconnaître l'utilité de cette série de volumes et à remercier la Société et les érudits qui ont entrepris de les mettre au jour.

Votre Commission a dû laisser de côté, faute de pouvoir augmenter le nombre de mentions dont elle dispose, plusieurs ouvrages auxquels elle veut du moins accorder, en vous les signalant, une marque d'estime. De ce nombre est le *Cartulaire de Saint-Barthélémy-de-Béthune*, publié par M. le comte A. de Loisne (Saint-Omer, 1895, in-4). C'est un recueil de 146 pièces, transcrites en général avec corrections et précédées d'une introduction substantielle, où

sont résumés les renseignements de différents genres qu'on peut demander à ce cartulaire. Un non moindre intérêt s'attache au *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé*, publié par MM. Léon Maître et P. de Berthou (Paris, 1896, in-4). Connu depuis longtemps, consulté par nombre d'érudits, ce document, qui n'est plus en France, n'avait pas encore été édité intégralement ; ceux qui se sont imposé cette tâche ont rendu un service important aux études sur l'histoire de la Bretagne. Si le commentaire n'est pas à l'abri de la critique, particulièrement en ce qui touche à l'identification des noms de lieu, il n'en témoigne pas moins d'un soin louable et d'une connaissance précise de l'histoire locale. On se plaît aussi à reconnaître des qualités séricuses à l'ouvrage de M. l'abbé Mioche (*La chartreuse du Port Sainte-Marie en Auvergne*, Paris, 1896), à la monographie de M. l'abbé Picardat sur *l'Église abbatiale de Preuilly-sur-Claise* (Preuilly, 1896), à l'excellent petit précis publié par MM. Bleicher et Beaupré sous ce titre qu'il porte à bon droit : *Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France* (Nancy, 1896). L'allure familière de cet opuscule, qui est un travail de vulgarisation, n'a point empêché votre Commission de reconnaître le savoir solide et l'information de première main dont il est le fruit.

Nous nous arrêtons, Messieurs, bien que nous soyons loin d'avoir épuisé la liste des ouvrages qui méritent, à des titres divers, l'attention des érudits. La conclusion qui se dégage du concours de 1897 comme des précédents, c'est que la saine méthode historique est en honneur chez nous

et qu'elle voit sans cesse augmenter le nombre de ses adeptes. Sauf l'éclipse passagère et accidentelle de l'archéologie, votre Commission ne trouve matière à l'expression d'aucun regret; elle ne peut que souhaiter longue durée au mouvement scientifique dont elle a eu sous les yeux des témoignages si nombreux et si convaincants.

*Les Membres de la Commission des Antiquités
de la France:*

LÉOPOLD DELISLE, GASTON PARIS, ALEXANDRE
BERTRAND, PAUL MEYER, PAUL VIOLLET,
ANATOLE DE BARTHÉLEMY, ROBERT DE LAS-
TEYRIE, SALOMON REINACH.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce Rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel :

H. WALLON.

